

## À Nogaro, la DDCSPP prévient contre la radicalisation

Le Gers n'est pas à l'abri



À Nogaro, la DDCSPP prévient contre la radicalisation

La DDCSPP (Direction départementale de la cohésion et de la protection des populations) regroupe depuis 2010 une série de services départementaux (1).

Dans son volet « protection des populations », figurent, outre la prévention de la pédophilie, celle de la radicalisation. Dans cet article, Le Journal du Gers rend compte de la deuxième partie d'une soirée de sensibilisation des responsables et des acteurs d'associations locales, consacrée le 31 octobre 2019 à la survenance éventuelle de cas de radicalisation.

L'intervenant, Daniel Roland, décrit les symptômes qui permettent de reconnaître que quelqu'un est radicalisé. Il a passé des années à traiter de ce problème dans les services spéciaux. Il souligne que le Gers n'est pas à l'abri : des cas ont été signalés récemment. Les comportements suivants doivent être pris en compte dans la mesure où ils ne sont pas isolés mais forment un ensemble :

### Des comportements suspects

Certains comportements doivent donner l'éveil,

des modifications vestimentaires importantes comme le port du pantalon au-dessus des chevilles pour les hommes et le refus de la coquetterie pour les femmes et tout ce qui peut être l'affirmation d'une identité sociale différente,

l'utilisation de profils durs sur les réseaux sociaux (« Abou » pour les hommes, « Oum » pour les femmes), différents des profils normaux quotidiens,

promenades avec les copines avec un voile le mercredi et/ou le samedi,

fragilité psychologique, précarité du lien familial, accompagnée de passion pour le pilotage d'aéronefs et de drones ou l'acquisition de connaissances en explosifs,

fortes pratiques religieuses et passion pour la pureté, rupture avec l'environnement habituel.

### Des comportements préoccupants

Ce sont des comportements qui témoignent d'un mal-être et d'une identification croissante à une idéologie :

rejet de notre société,

refus d'accepter la pluralité des religions, des croyances et des opinions,

rejet des modes de vie en milieu professionnel au nom de croyances idéologiques, politiques ou religieuses,

refus de participer à certaines activités mixtes, changement des habitudes dans l'exercice de ses activités,

refus de côtoyer des collègues féminins, propos sexistes,

discours de propagande idéologique ou religieuse.

### Des comportements inquiétants

Ces comportements peuvent indiquer un début d'engagement radical avec des discours légitimant le recours à la violence pour faire triompher une cause :

désintérêt soudain pour les activités professionnelles et/ou sportives, absentéisme répété,

propos antisociaux et intolérants,

<https://lejournaldugers.fr/index.php/article/38516-a-nogaro-la-ddcspp-previent-contre-la-radicalisation>

obsession pour les idées messianiques et conspirationnistes,

sentiment d'être incompris et/ou harcelé pour sa pratique religieuse et/ou son engagement,

port de symboles d'appartenance ou de soutien à des groupes extrémistes violents,

rupture des relations sociales et multiplication des tensions avec les collègues, en particulier avec les femmes,

légitimation devant ses collègues de l'emploi de la violence pour défendre une cause ou une idéologie et apologie de groupes extrémistes violents.

### **Des comportements alarmants**

Ces comportements témoignent d'une allégeance exclusive et sectaire à une idéologie ou à une cause conduisant l'individu à voir la violence comme seule manière d'agir légitime :

propos violents et altercations y compris physiques avec des collègues,

partage de vidéos en ligne ou de sites extrémistes violents, ou pornographiques utilisés par les djihadistes,

prosélytisme,

volonté d'acquérir ou de s'exercer au maniement des armes, jusqu'à inscription dans un club de tir,

volonté de partir dans des zones de conflit ou des régions connues pour être un terrain d'action de groupes terroristes,

communication à son entourage de commettre des actes violents ou haineux motivés par une idéologie ou par une cause extrémiste violente.

### **En revanche, ces comportements ne sont pas significatifs**

Ils sont caractérisés par des actions pacifiques :

argumenter en faveur de ses convictions,

afficher des signes visibles d'appartenance,

militer pacifiquement dans son milieu professionnel et/ou associatif afin de défendre une cause,

exprimer la volonté de réintégrer une pratique religieuse, un engagement identitaire ou politique,

demandeur un régime alimentaire spécial en raison de ses convictions politiques ou religieuses,

communiquer à son entourage politique et/ou associatif sa conversion religieuse, idéologique ou politique.

### **Pratique**

L'intervenant insiste sur le fait qu'alerter les autorités – par exemple la gendarmerie ou le maire – est un acte de protection de la population. Il donne les coordonnées du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (<http://stop-djihadisme.gouv.fr/>) et un numéro vert : 0 800 005 696.

(1) Les directions départementales de la Cohésion sociale (DDCS) ou directions départementales de la Cohésion sociale et de la Protection des populations (DDCSPP) sont des services déconcentrés de l'État officiant auprès du préfet de département dans les domaines de la politique sociale, du logement, de la politique de la ville, de la jeunesse (accueil collectif de mineur, politiques éducatives territoriales...), des sports (comités départementaux des différents sports...), de la vie associative et, le cas échéant, de la protection des populations.

Depuis le 1er janvier 2010, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), les DDCS et DDCSPP ont remplacé diverses directions préexistantes, notamment :

les directions départementales de la Jeunesse et des Sports (DDJS) ;

les directions départementales de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DDCCRF) ;

les directions départementales de l'Action sanitaire et sociale (DDASS) ;

les directions départementales des Services vétérinaires (DDSV).

À une exception près, chaque département de plus de 400 000 habitants a sa DDCS tandis que les départements moins peuplés ont une DDCSPP qui fusionne les services de Protections des populations et de Cohésion sociale (Wikipedia).



Daniel Roland pendant son intervention